



MAIRIE
DE
TRÉGUNC

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze, le cinq février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de
Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick – VOISIN Valérie – TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre – DEROVOUT Dominique - LE GAC Muriel – DION Michel - FLOCH ROUDAUT Rachel - LAURENT Luc – ROBIN Yves – NIMIS Philippe – VERGOS Sylvie - LE MAREC Vincent – JOLLIVET Patricia - JOULAIN Anita — JAFFREZIC Christiane – NIVEZ Jean-Paul – SALAUN Fanny – BANDZWOLEK Brigitte - SINQUIN DANIELOU Gisèle – CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe.
formant la majorité des membres en exercice.

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Karine GALBRUN à Régine SCAER JANNEZ
- Bruno BORDENAVE à Yannick SELLIN
- Paul DADEN à Michel TANGUY
- René CANTIE à Marthe LE GUILLOU
- Sonia DOUX-BETHUIS à Rachel FLOCH ROUDAUT

Date de convocation : 29 janvier 2015

Brigitte BANDZWOLEK est nommée secrétaire de séance.

**ACQUISITION
D'UN TERRAIN
RUE DE MELGVEN
(M. SANCEAU)**

Nombre de Conseillers

En exercice :..... 29

Nombre de présents :.....24

Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rennes dans un délai de
deux mois.

Monsieur TANGUY, Adjoint au Maire, indique qu'affin de permettre la réalisation des travaux d'aménagement de la rue de Melgven, Monsieur Jean SANCEAU a accepté de céder gratuitement à la commune la parcelle cadastrée ZA n° 416, d'une superficie de 9m², conformément au plan joint en annexe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser l'acquisition à titre gratuit de la parcelle ZA 416, d'une superficie de 9 m², située 37, rue de Melgven et appartenant à Monsieur SANCEAU Jean
- d'autoriser le Maire à signer les différents documents relatifs à cette acquisition.

La commune prendra à sa charge l'intégralité des frais inhérents à ce projet : géomètre, notaire, démolition et reconstruction du mur en briques enduites dans le respect des dispositions du futur PLU.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20150209-DE1505028-DE
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Accusé certifié exécutoire

A Trégunc, le 6 février 2015

Réception par le préfet : 09/02/2015

Publication : 10/02/2015

LE MAIRE
Olivier BELLEC

